

TABLEAU 6. MODIFICATIONS DES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) EN GRANDE-BRETAGNE INTRODUITES EN 2022 ET ENTRÉES EN VIGUEUR EN 2023.

Substance active	Substances clés*	Règlement	Publication	Date d'entrée en vigueur	Lien
chlorothalonil	X	GB MRL 2022/012	05/09/2022	05/03/2023	<a href="#">lien</a>
ethoprophos	X	GB MRL 2022/016	24/10/2022	24/04/2023	<a href="#">lien</a>
fénamidone	X	GB MRL 2022/016	24/10/2022	24/04/2023	<a href="#">lien</a>
méthiocarbe	X	GB MRL 2022/016	24/10/2022	24/04/2023	<a href="#">lien</a>
propiconazole	X	GB MRL 2022/016	24/10/2022	24/04/2023	<a href="#">lien</a>
pymétrozine	X	GB MRL 2022/016	24/10/2022	24/04/2023	<a href="#">lien</a>

(\* Les substances actives clés sont celles qui sont utilisées/homologuées dans un ou plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) sur des cultures horticoles fréquemment exportées au niveau régional ou international.



Cette publication a été développée par le programme Fit For Market Plus mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au Développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), et l'Union européenne (UE).

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'UE et de l'OEACP. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE ou de l'OEACP.